



ASABTP



3^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE 11 & 12 SEPTEMBRE 2015

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 3^{ème} Rallye Régional de la Vésubie est organisé le 3^{ème} Rallye Régional VHC de la Vésubie

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Mercredi 15 juillet 2015
Ouverture des engagements :	Mercredi 15 juillet 2015
Parution du road book :	Mercredi 22 juillet 2015
Clôture des engagements :	Lundi 31 août 2015 à minuit
Vérifications administratives :	Vendredi 11 septembre de 14h30 à 19h30
Vérifications techniques :	Vendredi 11 septembre de 14h45 à 20h00
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi 11 septembre à 18h00
Publication des admis au départ :	Vendredi 11 septembre à 20h30
Départ 1 ^{ère} voiture :	Samedi 12 septembre à 09h00
Arrivée 1 ^{ère} voiture :	Samedi 12 septembre à 16h05
Publication des résultats :	Samedi 12 septembre 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.
Vérifications finales :	Samedi 12 septembre 2015
Remise des Prix :	Samedi 12 septembre à partir de 19h30 sous le chapiteau.

ARTICLE 1P – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 11 et 12 septembre 2015 un rallye régional dénommé : « **3^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE** », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, avec le concours de : **L'Ecurie Vésubienne Automobile**

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA Permis d'organiser : C R S A PACA n° 53 en date du 8 juin 2015.
F F S A n° R 299 en date du 10 juin 2015.

Organisateur Technique : Idem support moderne

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne

Tableau officiel d'affichage : Parc Départ

Tableau d'informations : Parc de Regroupement de Roquebillière.

Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14**

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : *Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 10 septembre 2015*
PERMANENCE DU RALLYE : *Mairie de ROQUEBILLIÈRE à partir du vendredi 11 septembre à 14h*

1.1P OFFICIELS DU RALLYE : Idem support Rallye Moderne

Commissaire technique : Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

1.2P ÉLIGIBILITÉ : Le 3^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE compte pour :

- * Le Challenge VHC 2015 du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- * Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle, Idem support Rallye Moderne

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière mais obligatoire au parking EDF (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage GHETTI. (Main d'œuvre et Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne Obligatoirement accompagnée de la copie de la 1^{ère} page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

3.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **350 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **700 €.**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.3P ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2P -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A. (cf : France Auto 2015 : Éléments de Sécurité VHC)

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

ARTICLE 4P – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 (**soit** de 1947 à 1985).

Définition des périodes de l'Annexe K

Période E	1947 à 1961	Période GR	1966 à 1971	Période I	1977 à 1981
Période F	1962 à 1965	Période H1	1972 à 1975	Période J1	1982 à 1985
Période G1	1966 à 1969	Période HR	1972 à 1975		
Période G2	1970 à 1971	Période H2	1976		

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - TC - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J1

GROUPE A Tourisme J1

GROUPE B J1

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.

4.2P Sont également autorisées :

Les voitures **du groupe** Rallye Classic de compétition :

(Celles des listes du règlement technique groupe Rallye Classic de Compétition issues des listes 1977 et 1981 de la FIA en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire technique qualifié VH).

Les voitures de la période J1 en attente de PTH, ayant été vues par un Commissaire Technique qualifié VH et en possession d'un Passeport Technique 3 volets.

4.3P PNEUMATIQUES : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

4.4P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ :

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

PUBLICITE INDIVIDUELLE : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT du RALLYE :

7.1P DÉPART : Le départ des voitures sera donné à 9h00 le samedi 12 septembre 2015, avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT :

Pour les classements des périodes E à J1, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1, 2, 3 et 4 :

- **Jusqu'à 850 cm3 (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)**
- **Jusqu'à 1150 cm3 (pour les voitures des périodes E, F, G1/G2, H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)**
- **Jusqu'à 1300 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)**
- **Jusqu'à 1600 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)**
- **Jusqu'à 2000 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)**
- **Jusqu'à 2500 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)**
- **Au-dessus de 2500 cm3 (pour les voitures des périodes G2 à J1 du 1/1/1970 au 31/12/1985)**

A l'issue de chaque rallye un classement par **groupe** sera établi

Un classement scratch est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4, 5, N VHC J1, A VHC J1, B VHC J1.

Un classement scratch est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique **ou d'un PTH/N.**

ARTICLE 10P – COUPES ET RECOMPENSES : Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.

- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé le rallye.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Samedi 12 septembre 2015 à partir de 19h30 sous le chapiteau au vieux village

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.